

Comparaison n'est pas raison : le paradis n'est pas encore suédois

Autor(en): **Schulz, Patricia**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **74 (1986)**

Heft [5]

PDF erstellt am: **18.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-277934>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

COMPARAISON N'EST PAS RAISON

LE PARADIS N'EST PAS ENCORE SUEDOIS

L'ambassade de Suède et la Commission fédérale pour les questions féminines ont organisé, le 12 avril, à Berne, une journée d'étude sur l'égalité des droits sur le thème : « Le modèle suédois, modèle pour la Suisse ? »

Ainsi que Siv Gustafsson, docteur en sciences économiques et collaboratrice de l'Institut de recherche sur le travail de Stockholm, nous l'a rappelé, en Suède les femmes gagnent moins que les hommes, restent cantonnées dans un nombre limité d'emplois souvent répétitifs, sont principalement responsables du travail domestique et des enfants et doivent faire face à la difficulté de concilier travail et vie de famille au contraire des hommes. Cependant, les statistiques sur l'emploi des femmes montrent une accélération croissante du nombre de femmes exerçant une activité lucrative, nombre beaucoup plus élevé qu'en Suisse, certainement explicable par diverses

mesures, telles que crèches, adaptation d'horaires, extension du travail à temps partiel, congé parental et imposition séparée des conjoints. L'accent est mis sur le droit d'auto-entretien : c'est pourquoi 75 % des femmes ont un emploi.

De plus, l'existence d'un poste d'ombudsman pour l'égalité, doté de personnel et de moyens, qui nous a été présenté par sa titulaire, Inga-Brit Törnell, favorise certainement cette évolution grâce aux mesures législatives proposées par l'ombudsman et à des actions concrètes telles que des enquêtes sur la situation dans certaines branches économiques, la concertation avec les partenaires sociaux, l'information, et également par les moyens d'intervention dont dispose l'ombudsman pour poursuivre devant les tribunaux les entreprises accusées de discrimination fondée sur le sexe. La loi de 1980 interdit aux employeurs de discriminer sur la base du sexe et leur impose des mesures concrètes pour réaliser l'égalité, 40 % des travailleurs devant être des femmes.

En Suisse, le modèle traditionnel du couple demeure très fort, comme l'a montré Denise Erni-Schneuwly, qui a développé une analyse des comportements des couples mariés depuis un à dix ans et de l'influence du mariage et des enfants sur l'emploi des femmes : un tiers des femmes étudiées dans cette enquête arrêtent de travailler au moment du mariage, deux tiers après la naissance d'un enfant. Les hommes ne souffrent d'aucun conflit entre travail et paternité.

Dans l'administration fédérale suisse, un poste a été créé en 1980 à l'office fédéral du personnel pour traiter la situation des femmes dans la fonction publique, où les femmes détiennent 2,6 % seulement des postes les plus élevés. Comme Ruth Gullo, responsable de ce poste, nous l'a expliqué, certains cours sont réservés aux fonctionnaires les plus élevés, empêchant ainsi les femmes d'accéder à la formation interne. Des mesures sont prises pour envoyer des femmes appartenant à la moyenne administration à des cours de formation afin qu'elles puissent avoir des promotions.

L'introduction du travail à temps partiel pour les postes qualifiés devrait favoriser l'engagement des femmes.

Conclusion ? Continuons la longue route vers l'égalité...

Patricia Schulz

SBS. Une idée d'avance.



Société de Banque Suisse

Siège de Genève
2, rue de la Confédération
Téléphone (022) 37 61 11